

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° II49/Fin.

O B J E T :

Route GITABI - IBANDA.

Subdélégation B.E. 50

Art.3/4.

ASTRIDA



24

Astrida, le 26 mai 1951.-

12

Monsieur le Vice-Gouverneur Général.

Suite à votre N° 833/T.P. du 21/4/1951, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-dessous la situation du crédit délégué sur B.E.

50 Art. 3/4 "Route GITABI - IBANDA, au 23/5/51.

Montant de la subdélégation : 3.880.000,- frs.

Engagements au 23/5/1951 : 3.803.425,43 frs.

Reste : 76.574,55 Frs.

Les engagements au 23/5/51, comprenant le ravitaillement de la M.O.I. jusqu'au 30/6/51 et les salaires jusqu'au 30/4/1951.

Les 76.574,55 frs doivent donc servir pour le paiement des salaires du mois de mai et juin. Comme les salaires s'élèvent à 40 à 45.000 frs. par mois, le reliquat de 76.574,55 frs ne suffira pas pour payer les salaires du mois de Juin.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous demander une nouvelle subdélégation afin de pouvoir continuer les travaux du Chantier GITABI - IBANDA.

Le Sous-Gestionnaire des Crédits.
p.e. Le Comptable Territorial,
A. STRIJOS,

Monsieur le Vice-Gouverneur Général du CONGO BELGE
Gouverneur du Ruanda - Urundi.

Sous-couvert de Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I.-